

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Date d'affichage :
2 février 2023Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-11

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Remplacement des radiateurs de l'ancien siège de la CDC

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Jean-Louis Pitel, en charge des bâtiments.

Monsieur Pitel souligne, qu'à l'instar des écoles, le local sis 8 Grande rue, à Putanges-le-Lac, comporte cinq appareils de chauffage dits « panneaux rayonnants », anciens et dont la technique est aujourd'hui dépassée.

Il propose l'examen de plusieurs devis pour les remplacer par des radiateurs plus efficaces :

Marque, type de produit	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Ketsch, modèle Osily Devis YESS	Programmable, pilotable à distance, fluide caloporteur	3 540,84€ (avec thermostat)
Muller Intuitiv, modèle Axoo Devis LEGALLAIS	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en fonte, ultrafin	4 564,18€ (avec thermostat)
Atlantic, modèle Agilia Devis LEGALLAIS	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en aluminium	4 928,44€ (avec thermostat)

Monsieur Pitel propose de retenir le devis YESS intégrant la technique du fluide caloporteur, déjà plus pertinente que les actuels « panneaux rayonnants » et précise que le service technique assurera la pose des appareils.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve le projet d'investissement et d'acquisition de radiateurs pour l'ancien siège de la Communauté de communes, pour un coût de 2 950,70€ HT, soit 3 540,84€ TTC,

- ✓ Demande à monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2023, à l'article 21311
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
61210
RUTANGES-LE-LAC
Sébastien LEROUX

Le Secrétaire,
Sylvain GAUDIN

Commune de Rutanges-le-Lac
61210
DU VAL D'ORNE

Pour le Président, par déléguation
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Extrait conforme,

Alix Darger

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
2 février 2023

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, , Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-10

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Convention « Printemps de la chanson » avec le Conseil départemental de l'Orne

Monsieur Leroux cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, Présidente de la commission culture et sports.

Madame Frouel présente, pour la saison culturelle 2023, un projet de convention avec le Conseil départemental de l'Orne, en vue d'accueillir, sur le territoire de la CDC, un spectacle du festival « Le Printemps de la chanson », saison 2023.

Dans ce cadre, le 15 mars 2023, à 18h, à Bazoches-au-Houlme, le spectacle « Manu Galure, j'ai dormi près d'un arbre » sera proposé.

Le coût de cette opération est fixé à 4 000€ et la part de la CDC arrêtée à la moitié. La totalité des recettes perçues nous sera attribuée.

Le prix des places est fixé à 10€ pour le tarif plein et 5€ pour le tarif réduit.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de participer au festival « Le Printemps de la chanson », saison 2023,
- ✓ Approuve la convention de partenariat entre la CDC du Val d'Orne et le Conseil départemental de l'Orne, pour un montant de 2 000€ TTC,
- ✓ Décide d'arrêter le prix d'entrée à 10€ pour le tarif plein et 5€ pour le tarif réduit,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour le Président

Alix DAUGER
1ère Vice-Présidente

Sébastien LEROUX

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Sylvain GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20230207-2023-10-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Département

de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le sept février

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Date d'affichage :
2 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-09

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Convention de prestation de service avec l'AIFR, « entretien du GR 36 »

Monsieur Leroux cède la parole à madame Isabelle Moiteaux, Présidente de la commission Tourisme et communication.

Madame Moiteaux rappelle aux membres du Conseil qu'à l'occasion d'une campagne de promotion, le sentier de grande randonnée qui traverse notre territoire, le GR36, a été désigné « GR préféré des français ».

L'association Accompagnement Insertion Formation Réussir l'emploi, nous propose un devis d'un montant de 5 875,70€ TTC pour une prestation de débroussaillage, sur une largeur de trois mètres, de broyage de la végétation et de taille et élagage sélectif des rémanents, sur une hauteur de trois mètres.

Ce travail sera réalisé par une équipe de 5 à 6 salariés, sous la responsabilité d'un encadrant technique et concerne 20,61 kilomètres de chemins.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide, pour sa mise en valeur, de procéder à un entretien spécifique du GR 36, sur le territoire de la CDC du Val d'Orne,
- ✓ Approuve la convention de prestation de service N°25-23 FLE EEV, présentée par l'AIFR Bocage pour un montant de 5 875,70€ TTC,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

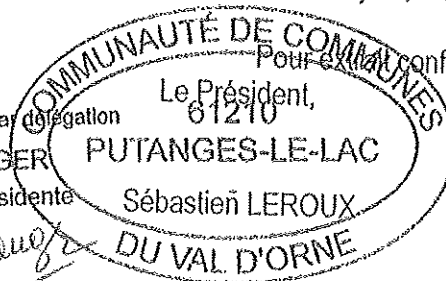
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20230207-2023-09-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Pour le Président, par délégation

Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Alix Dauger



Le Président,
61210

PUTANGES-LE-LAC

Sébastien LEROUX

DU VAL D'ORNE

Le Secrétaire,

Sylvain GAUDIN

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février

à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
2 février 2023

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Kalia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-08

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Vente de la maison de la Forêt Auvray

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit informe le Conseil que la maison située dans le bourg de la Forêt-Auvray, 209, rue de l'ancienne gendarmerie, parcelles cadastrées AB N°50,68 et 264, dont est propriétaire la CDC a été estimée au prix de 64 000€ net vendeur par l'office notarial de Putanges-le-Lac. L'actuel locataire monsieur Serge Rousselle a été informé par constat d'huissier que son bail arrivant à expiration le 8 juin 2023 ne serait pas renouvelé. Parallèlement, une consultation auprès des services des Domaines a été effectuée avant de définir le prix de vente, soit 48 000€, avec un occupant.

Le locataire a formulé une offre d'achat à 60 000€, net vendeur.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide la vente de la maison située dans le bourg de la Forêt-Auvray, 209 rue de l'Ancienne gendarmerie, 61210, Putanges-le-Lac,
- ✓ Approuve l'offre d'achat du locataire, monsieur Rousselle, au prix de 60 000€, net vendeur,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

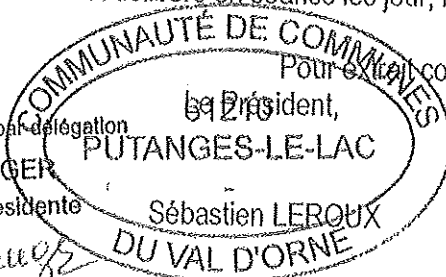
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président, par délégalion

Alix DAUGER

1^{ère} Vice-Présidente

Alix Dauger



Pour être conforme,

Le Président,

Sébastien LEROUX

Le Secrétaire,

Sylvain GAUDIN

Sylvain Gaudin

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20230207-2023-08-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le sept février

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Date d'affichage :
2 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-07

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Lancement d'une nouvelle OPAH

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit rend compte des échanges lors des réunions menées en décembre et janvier derniers et des dernières précisions fournies ce jour par le PETR.

Le Bureau, lors de sa dernière réunion vous propose de reconduire, sur les bases de la précédente, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, pour une durée de cinq ans. De plus, pour couvrir la période intermédiaire, une prestation complémentaire du CDHAT sera proposée aux habitants, en maintenant le principe de la permanence mensuelle, dès février 2023.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve le principe de lancer, pour cinq ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de la Communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Valide les projets de conventions relatifs à la mise en œuvre de l'OPAH et le suivi-animation,
- ✓ Valide le principe d'un groupement de commande avec les CDC d'Andaine Passais et de Domfront Tinchebray Interco sur le périmètre des trois EPCI, pour assurer la mission de suivi animation,
- ✓ Lance la consultation dans le cadre de ce groupement de commande pour retenir un prestataire chargé du suivi animation,

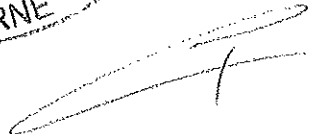

- ✓ Décide de fixer les objectifs de réhabilitation de logements tels qu'ils ont été présentés : périmètre de la CDC, 160 logements (155 propriétaires occupants et 5 propriétaires bailleurs) et budget estimé à 147 500€,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions pour le financement du suivi animation auprès de l'ANAH et du Conseil Départemental de l'Orne,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président, par délégation
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
Le Président,
61210
Le Secrétaire,
Sébastien LEROUX
Sylvain GAUDIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PUTANGES-LE-LAC
DU VAL D'ORNE



Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le sept février

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Date d'affichage :
2 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Kalia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, , Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-06

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Contrat de Territoire

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Philippe Mallard, Président de la commission développement économique.

Monsieur Mallard informe le Bureau que la Région Normandie vient de lancer un nouveau dispositif de soutien aux collectivités, le Contrat de territoire.

Conçu pour favoriser un développement équilibré et durable, la Région a engagé une politique de partenariat avec les territoires normands, aussi bien ruraux qu'urbains (communautés de communes, agglomérations, métropole...). Ces "contrats de territoires" permettent de soutenir une dynamique d'investissement et de doter la Normandie d'équipements modernes, attractifs et structurants. Précieux outils d'aménagement, ils se révèlent aussi, en cette période de crise exceptionnelle et historique, comme des accélérateurs majeurs de relance économique, générant activité et emploi.

Monsieur Mallard souligne qu'après le CRTE, conclu avec l'Etat, le Contrat de territoire associera la Région, le Département de l'Orne et la CDC du Val d'Orne.

Une première analyse permettrait de distinguer les projets suivants, sachant que le dispositif prévoit deux étapes, pour être complété, pendant sa durée de cinq ans.

Priorité	Intitulé	Axe principal	CRTE	Montant € HT	Porteur	Taux d'intervention Région
4	Annexe PSLA (friche Sasic)	La santé	X	84 500	PLL	50%
5	Friche bar-restaurant (Palm Beach)	Le tourisme	X	800 000	CDC	
1	Camping du Val d'Orne	Le tourisme	X	1 153 000	PLL	
4	Etude mobilité	La mobilité	X	80 000	CDC	
2	Friche commerciale (trésorerie municipale)	Le foncier économique		513 000	PLL	
2	Tiers lieu	Le foncier économique/Le label RSE	X	2 500 000	CDC	
1	Espace sports et loisirs	Le sport et la jeunesse	X	800 000	CDC	
4	Autopartage	La mobilité		130 000	CDC	
3	Pôle commercial et artisanal (phase 1 ZA Les Courtils)	Le foncier économique/Le label RSE		785 000	CDC	
3	Aménagement place du village	FRADT (aménagement espace et revitalisation centre bourg)		330 000	Bazoches-au-Houlme	

Le territoire du Val d'Orne présentera 10 projets dont 6 sont déjà inscrits dans le CRTE, 6 portés par l'EPCI, 3 pour la ville centre et un par une autre commune.

Tous les projets s'inscrivent dans les politiques régionales sectorielles et intègrent la mise en œuvre effective des transitions écologiques, énergétiques, climatiques, numériques et démographiques.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle politique de contractualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de s'inscrire dans la démarche proposée par la Région Normandie,
- ✓ Engage les démarches nécessaires au dépôt d'un Contrat de territoire,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour le Président, par délégation, Le Président,
61210
Alix DAUGERPUTANGES-LE-LAC
1^{ère} Vice-Présidente Sébastien LEROUX
Sylvain GAUDIN

Le Secrétaire,

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20230207-2023-06-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation : L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
2 février 2023 à vingt heures trente minutes,
Date d'affichage : Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
2 février 2023 loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers Présents : 29
Quorum : 17

Étaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-05 Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Ouvertures de crédits par anticipation avant le vote du budget 2023

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Elle informe les membres de la nécessité d'équiper en mobilier l'Espace Services Jeunesse installé dans l'enceinte du collège de Putanges, compte tenu de son ouverture imminente, de commander un système de contrôle d'accès pour le gymnase et d'acquérir un engin thermique (élagueuse) pour le service technique. La dépense d'investissement concernant l'agencement de cette salle estimée à 10 000 € TTC sera inscrite au BP 2023.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
Mobilier 10 000€ TTC	Article 21848	ESJ
Autres bâtiments publics 8 000€ TTC	Article 21314	Salle de sport Contrôle d'accès et chauffage ex-CDC
Matériel 1 000€ TTC	Article 2158	Service technique

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette ouverture de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Accepte l'ouverture de crédits d'un montant de 19 000€ pour couvrir ces dépenses d'investissement, au chapitre 21,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

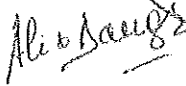
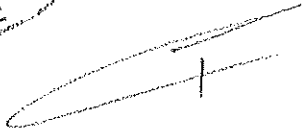
Pour le Président, par délégation
 Alix DAUGER PUTANGES-LE-LAC
 1^{ère} Vice-Présidente

Le Président,
 61210
 Sébastien LEROUX

Le Secrétaire,
 Sylvain GAUDIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU VAL D'ORNE

Fait conforme,

Département

de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

Date de la convocation :
2 février 2023

Date d'affichage :
2 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Séance du 7 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, , Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

2023-04

Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger indique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne sollicite de ses collectivités affiliées, la mise en œuvre, pour leur compte, d'une procédure de mise en concurrence afin de souscrire de nouveaux contrats.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail, maladie imputables au service (CITIS), incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Pour les agents titulaires ou stagiaires, non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : accident du travail, maladies professionnelles, incapacités de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Le ou les contrats présenteront les caractéristiques suivantes : durée de 4 ans, à effet au plus tard le 1er janvier 2024 et soumis au régime de capitalisation.

Il est proposé d'habiliter le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne à souscrire, dans les conditions précisées ci-dessus pour le compte de la CDC du Val d'Orne, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20230207-2023-04-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide d'habiliter le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne à souscrire, dans les conditions précisées ci-dessus, pour le compte de la Communauté de communes du Val d'Orne des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.


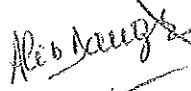
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président, par délégation
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Le Président,
61210
PUTANGES-LE-LAC
Sébastien LEROUX

Le Secrétaire,
Sylvain GAUDIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL D'ORNE



Département

de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
2 février 2023

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, , Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-03

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Projet de sécurisation des écoles de Bazoches-au-Houlme et de Sainte-Honorine la Guillaume : demande de financement au titre de la DETR 2023

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation et jeunesse.

Monsieur Duchesne rappelle aux membres que la mise en sécurité de l'école élémentaire et de l'école maternelle de Putanges-le-Lac avait été commandée en 2022 et partiellement réalisée. Il serait souhaitable de poursuivre cette opération sur les pôles scolaires de Bazoches-au-Houlme et de Sainte-Honorine-la-Guillaume. Les travaux envisagés concernent la pose de clôtures adaptées (rigides et de hauteur suffisante) et l'installation de portails et de portillons.

Les membres prennent connaissance des devis établis par les entreprises suivantes :

Ecole de Bazoches au Houlme :

Entreprise	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Baticlos Devis du 3/02/2023	110 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	30 957,67€ (pose comprise)
Y Paysage Devis du 2/02/2023	108 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	23 649,60€ (pose comprise)
Yseux aménagements Devis du 2/02/2023	185 ml clôture et 1 portillon	11 625,60€ (pose comprise)

Ecole de Sainte-Honorine-la-Guillaume :

Entreprise	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Baticlos Devis du 1/02/2023	149 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	41 226,56€ (pose comprise)
Y Paysage Devis du 2/02/2023	146 ml clôture, 2 portails et 2 portillons	34 024,80€ (pose comprise)
Yseux aménagements Devis du 2/02/2023	198 ml clôture et 2 portails	18 207,60€ (pose comprise)

Après analyse des devis, monsieur Duchesne propose de retenir l'offre de l'entreprise Baticlos, pour Bazoches-au-Houlme et Y Paysage pour Sainte-Honorine-la-Guillaume.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve le projet de sécurisation des écoles de Bazoches-au-Houlme et Sainte-Honorine-la-Guillaume, pour un coût de 54 152,06€ HT, soit 64 982,47€ TTC,
- ✓ Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération au titre de la DETR 2023, rubrique n°5 Etablissements scolaires, sous-rubrique 5.2 Construction, transformation, rénovation de bâtiments scolaires, 5.2.2. Restaurant scolaire, local d'accueil, garderie périscolaire et espaces extérieurs,
- ✓ Précise que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Etat au titre de la DETR 2023, taux de 45%, soit 24 368,43 HT ; part intercommunale, 55%, soit 29 783,63€ HT,
- ✓ Atteste que le projet n'est pas engagé et demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions à venir,
- ✓ Demande à monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2023 à l'article 2128,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour le Président, par déléguation
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
Le Président
61210
PUTANGES-LE-LAC
Sébastien LEROUX

Le Secrétaire,
Sylvain GAUDIN

Alix Dauger
Sylvain Gaudin

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL D'ORNE

Département

de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
2 février 2023

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers
Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-02

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Demande de DETR pour le remplacement des radiateurs des écoles de Bazoches-au-Houlme et de la maternelle de Putanges-le-Lac : demande de financement au titre de la DETR 2023

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation et jeunesse.

Monsieur Duchesne expose qu'il serait judicieux de remplacer tous les radiateurs électriques des écoles de Bazoches-au-Houlme et de la maternelle de Putanges-le-Lac dans le but de faire des économies d'énergie importantes, vu le contexte économique actuel.

Les matériels présentés intègrent un pilotage à distance, des thermostats de précision et pour certains « un double-cœur » combinant rapidité de chauffe et diffusion de chaleur douce.

Les membres prennent connaissance des devis établis par les entreprises suivantes :

Ecole maternelle de Putanges-le-Lac :

8 radiateurs :

Marque, type de produit	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Atlantic, modèle Agilia Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en aluminium	5 360,27€ (avec thermostat)
Muller Intuitiv, modèle Axoo Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en fonte, ultrafin	7 647,98€ (avec thermostat)
Ketsch, modèle Osily Devis Yess	Fluide caloporteur, programmable	3 309,58€ (avec thermostat)

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20230207-2023-02-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Ecole de Bazoches au Houleme :

18 radiateurs :

Marque, type de produit	Caractéristiques techniques	Prix TTC
Atlantic, modèle Agilia Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en aluminium	14 517,17€ (avec thermostat)
Muller Intuitiv, modèle Axoo Devis Legallais	Programmable, pilotable à distance, double-cœur, corps de chauffe en fonte, ultrafin	19 790,72€ (avec thermostat)
Ketsch, modèle Osily Devis Yess	Fluide caloporteur, programmable	8 126,30€ (avec thermostat)

Après analyse des devis, la commission scolaire réunie le 31 janvier 2023 et le Bureau réuni le 1er février vous proposent de retenir l'offre de l'entreprise Legallais, pour les radiateurs de marque Atlantic, modèle Agilia pour un total de 16 564,53€ HT soit 19 877,44€ TTC (devis Legallais), la pose étant effectuée en régie par le service technique.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve le projet d'investissement et d'acquisition de radiateurs dans l'école de Bazoches-au-Houlme et à l'école maternelle de Putanges-le-Lac, pour un coût de 16 564,53€ HT, soit 19 877,44€ TTC,
- ✓ Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération au titre de la DETR 2023, rubrique n°5 Etablissements scolaires, sous-rubrique 5.2 Construction, transformation, rénovation de bâtiments scolaires, 5.2.1. local scolaire pré-élémentaire ou élémentaire,
- ✓ Précise que le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : Etat au titre de la DETR 2023, taux de 45%, soit 7 454,04€ HT ; part intercommunale, 55%, soit 9 110,49€ HT,
- ✓ Atteste que le projet n'est pas engagé et demande l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice des subventions à venir,
- ✓ Demande à monsieur le Président d'inscrire cette dépense au budget 2023 à l'article 21312,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président, par délégation
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PUTANGES-LE-LAC
DU VAL D'ORNE

Pour le Secrétaire,

Le Secrétaire,

Sylvain GAUDIN

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 7 février 2023

Date de la convocation :
2 février 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le sept février
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
2 février 2023

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Giel-Courteilles, sous la présidence de Monsieur Sébastien LEROUX.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présents : Sébastien LEROUX, Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Yvette RUBAN, Sylvain GAUDIN, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Sophie PICHONNIER, Jean-Louis PITEL, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Patrice LIENART, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Philippe MALLARD, Xavier LE MENAHES, Marie-Françoise FROUEL, Joël CARON, Annick MACE,

Nombre de conseillers Présents : 29

Quorum : 17

Absents excusés ayant donné procuration : Denis MOREAU à Pierre MADELINE, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX

2023-01

Absentes excusées : Annette MARTIN, Nelly GREUSARD

Monsieur Sylvain GAUDIN a été désigné comme secrétaire de séance

Proposition de refinancement des prêts par Combo Finances,

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission des finances et du personnel.

Madame Dauger informe qu'après avoir procédé à une analyse approfondie de tous les emprunts contractés par la CDC, le courtier Combo Finances nous a remis une proposition visant à refinancer quatre de nos prêts. Le refinancement envisagé emporterait un nouvel échéancier des contrats de prêt. Une telle mesure permettrait de dégager les premières années de nouvelles marges d'investissement, mais imposerait d'allonger la durée de remboursement des emprunts et emporterait, finalement, un coût net de 42 000€.

Madame Dauger salue le travail réalisé notamment avec les services de la CDC et la pertinence de l'étude. Cependant, dans le contexte financier actuel plutôt défavorable à ce type d'opération, le Bureau, après analyse ne souhaite pas donner suite à la proposition.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de ne pas donner suite à la proposition du cabinet Combo Finances formulée dans le contrat de prestation de service du 9 mars 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président, par délégation

Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Alix Dauger

Le Président,
61210

PUTANGES-LE-LAC
Sébastien LEROUX

DU VAL D'ORNE

Le Secrétaire,

Sylvain GAUDIN

Sylvain Gaudin